

## La FSPF en appelle à la raison

A quelques jours d'une signature par l'Uspo d'un avenant conventionnel qui entérinera pour les 5 années à venir une baisse des ressources de l'officine, la FSPF en appelle à la raison.

L'unité de la profession a permis depuis plusieurs mois de construire un projet commun aux syndicats représentatifs autour d'un objectif partagé : la poursuite de la mise en place des honoraires afin de continuer à déconnecter la rémunération des baisses de prix des médicaments. Longtemps critiqués, les honoraires font aujourd'hui consensus et les syndicats de pharmaciens entendent poursuivre leur développement.

Les deux syndicats étaient également d'accord sur le financement minimal indispensable à cette évolution de la rémunération, **300 millions d'euros pour les honoraires hors missions**. Cette demande est juste et légitime. **L'Assurance maladie, elle-même, l'avait mise sur la table en avril dernier lors de la négociation.**

Or, aujourd'hui seuls **215 millions d'euros hors missions sont proposés aux pharmaciens d'officine**. Cette régression est inacceptable car **cette enveloppe ne compensera ni les baisses de prix à venir, ni les augmentations de charges des entreprises officinales**. L'avenant prévoit uniquement l'ouverture d'une négociation à partir de 2021 **si la rémunération baisse** de plus de 1 % par rapport à 2016.

**Au final, cet avenant n'apporte aucune bouffée d'oxygène alors que la situation se dégrade.**

Dans ces conditions, pourquoi signer cet avenant ?

Parce que cela pourrait être pire ? Parce que les PLFSS à venir seront sans concession ?

Signer cet accord ne garantira aucunement l'avenir. **La FSPF refuse la baisse des ressources de l'officine pour les 5 années à venir**. L'accepter aujourd'hui serait faire preuve de renoncement. Le message envoyé serait celui d'une profession qui courbe l'échine face à la peur du lendemain.

Nous appelons, une nouvelle fois, l'Uspo à revenir sur sa décision et à nous rejoindre afin de nous retirer de la convention. **Cela obligera l'Assurance maladie à rouvrir une négociation et les pouvoirs publics à prendre enfin la mesure du désarroi de la profession.**

**NON à la signature de l'avenant conventionnel !**